

## CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE 2015-2016 SUR LA PROFESSION DE PRESTATAIRE ET CONSEIL EN ÉCRITURE

Depuis 2009, le Laboratoire d'Analyse de la Profession du SNPCE effectue tous les deux ans une enquête sur la profession de prestataire et conseil en écriture. La quatrième édition lancée fin 2015, à laquelle 130 professionnels ont participé, a débouché sur des résultats significatifs.

Vous trouverez ci-dessous les conclusions de cette enquête, l'analyse détaillée des résultats étant disponible dans la rubrique « librairie » du site du SNPCE au prix de 10 € (7 € pour les adhérents de l'AEPF, du GREC, de Plume et Buvard et EPACA-Sud) :

La profession de prestataire et conseil en écriture est toujours essentiellement féminine et correspond à un métier de seconde partie de carrière. Elle est exercée par des personnes dont la formation initiale est supérieure ou égale à bac + 3 et qui exerçaient majoritairement leur activité antérieure en tant que cadre ou profession intellectuelle supérieure.

Le secteur d'activité antérieur à l'installation en tant que prestataire et conseil en écriture est varié, même si l'enseignement et la communication sont les plus cités. Les motivations du choix de ce métier sont majoritairement l'intérêt pour l'écriture et les relations humaines, ainsi que le besoin d'indépendance.

L'enquête 2015 montre que de plus en plus de prestataires et conseils en écriture choisissent de suivre une ou plusieurs formations spécifiques au métier avant de s'installer. Et, une fois installés, ils continuent majoritairement à se former ou envisagent de le faire. Il s'agit là d'une évolution majeure par rapport aux précédentes enquêtes, signe de la professionnalisation croissante du métier.

Les prestataires et conseils en écriture exercent majoritairement en tant qu'autoentrepreneurs et y consacrent un temps de travail élevé pour une rémunération souvent modeste. Les tarifs pratiqués sont parfois extrêmement faibles et signalent combien il est difficile dans ce métier d'être rémunéré à la juste valeur de la compétence mise en œuvre.

Les prestataires et conseils en écriture travaillent de plus en plus à distance avec leurs clients, grâce à Internet. La part de la clientèle professionnelle (TPE, PME, collectivités locales, associations...) tend à augmenter et représente désormais près de la moitié de la clientèle des PCE.

Un peu moins de la moitié des prestataires et conseils en écriture exerce parallèlement une activité complémentaire ou perçoit une retraite. L'activité complémentaire est souvent salariée, et la rémunération qui en est tirée est souvent relativement faible.

La plupart des prestataires et conseils en écriture proposent des services d'écriture (biographies, discours...), de réécriture, de correction orthotypographique, de rédaction/remplissage de documents privés et de conception et rédaction de documents. Mais d'autres prestations sont également proposées, comme la rédaction pour le Web, la transcription de réunion ou l'animation d'ateliers d'écriture.

Les prestataires et conseils en écriture utilisent de plus en plus les moyens promotionnels à leur disposition, et notamment ceux issus des nouvelles technologies, comme les sites Internet et les réseaux sociaux.

Ils sont majoritairement satisfaits de leur activité parce qu'elle répond à leur besoin d'indépendance, à leur goût pour l'écriture et pour les relations humaines. Cependant les difficultés sont nombreuses : précarité, faible rémunération pour un temps de travail élevé, manque de reconnaissance du métier... Elles viennent ternir la satisfaction des prestataires et conseils en écriture, alors que ce métier est en lui-même porteur de nombreux facteurs d'épanouissement.